

POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

ATER 0052° section 61

En fonction au : 1^{er} septembre 2017

Ouverture des candidatures : du 17 mai 2017 au 19 juin 2017

PROFIL RECHERCHE:

Le (la) candidat(e) intégrera l'une des équipes de recherche du laboratoire ETIS UMR 8051.
<http://www-etis.ensea.fr>

M. Mathias QUOY, Directeur du laboratoire ETIS mathias.quoy@ensea.fr

M. Aymeric HISTACE, Directeur scientifique de l'ENSEA

PROFIL ENSEIGNEMENT :

Traitement numérique du signal, informatique embarquée.

Contact :

M. Aymeric HISTACE, Directeur scientifique de l'ENSEA aymeric.histace@ensea.fr

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017 - 2018

**DOSSIER DE CANDIDATURE A UN RECRUTEMENT
D'ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE
RECHERCHE**

SECTION DU POSTE ET PROFIL DU POSTE AUQUEL VOUS CANDIDATEZ :

.....

Nom patronymique : Prénom :

Nom marital : Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

..... Téléphone :

Adresse professionnelle :

..... Téléphone :

Dossier à déposer ou à adresser par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,

AU PLUS TARD LE 19 JUIN 2017 INCLUS :

E.N.S.E.A.
Service des Ressources Humaines
6 avenue du Ponceau
CS 20707 CERGY
95014 CERGY PONTOISE CEDEX

**Aucun dossier ne sera accepté après la clôture des inscriptions.
Tout dossier incomplet au 19 juin 2017 sera rejeté.**

CURRICULUM VITAE

➤ **Titres universitaires français :**

.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Diplômes – titres étrangers :**

.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Fonctions actuelles :**

.....
.....
.....
.....
.....

➤ **Fonctions antérieures :**

.....
.....
.....
.....
.....

N'omettez pas de préciser si vous êtes agrégé ou certifié du second degré.

Préciser ci-après le lieu d'exercice si vous êtes moniteur ou allocataire de recherche :

.....

ENGAGEMENT DE CANDIDATURE

Je sollicite mon recrutement en qualité d'ATER, **au titre de l'article** du décret n° 88.654 du 7 mai 1988 modifié, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données dans ce dossier et déclare avoir pris connaissance des informations relatives aux obligations statutaires fixées par le décret sus-visé.

J'accepte éventuellement d'occuper un demi-poste : OUI NON

Fait à _____, le _____
Signature du candidat

Dans le cas où le candidat est allocataire de recherche ou moniteur et si le contrat en qualité d'ATER prend effet avant la fin du contrat initial, il devra adresser à son établissement d'exercice une lettre de démission prenant effet au jour de sa nomination en qualité d'ATER.

PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS

- copie d'une pièce d'identité
- pour les ressortissants de nationalité étrangère : copie du passeport et de la carte de séjour en cours de validité

PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

Votre situation	Pièces à fournir	Référence du décret et durée du contrat
<p>▪Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire appartenant à un corps de catégorie A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches - inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'H.D.R - non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'H.D.R mais inscription prévue à la prochaine rentrée 	<p>Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la fonction publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs (p.3 du dossier) - copie du diplôme - attestation d'inscription - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation - attestation à fournir avec la demande de contrat en cas de nomination 	<p>Articles 2.1 et 5</p> <p>3 ans maximum</p> <p>renouvelable 1 an</p>
<p>▪Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins 2 ans, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche * - copie du diplôme * <p>* joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français</p>	<p>Articles 2.3 et 7</p> <p>3 ans maximum</p> <p>renouvelable 1 an</p>
<p>▪Moniteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - titulaire du doctorat - n'ayant pas achevé le doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> - copie du contrat de moniteur - engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs (p.3 du dossier) - copie du diplôme - attestation du directeur de thèse (p.3 du dossier) 	<p>Articles 2.4, 6 et 12.1</p> <p>1 an maximum</p> <p>renouvelable 1 an</p>
<p>▪Etudiant en cours de préparation du doctorat (y compris allocataire de recherche)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - attestation d'inscription - attestation du directeur de thèse (p.3 du dossier) 	<p>Articles 2.5 et 7.1</p> <p>1 an maximum</p> <p>renouvelable 1 an</p>
<p>▪ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - copie du diplôme - engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs (p.3 du dossier) 	<p>Articles 2.6 et 7.1</p> <p>1 an maximum</p> <p>renouvelable 1 an</p>



Ecole Nationale
Supérieure
de l'Électronique
et de ses Applications

6 avenue du Ponceau
95014 Cergy Cedex

Objet : Recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER)

Vous avez demandé à recevoir un dossier de candidature à un recrutement en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications (ENSEA).

Vous trouverez ci-joint un dossier de candidature que vous devrez retourner dûment complété. Dans tous les cas, vous devez fournir, outre les justificatifs liés à votre situation :

- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- pour les ressortissants de nationalité étrangère, copie du passeport et, selon le pays d'origine, de la carte de séjour ou du visa en cours de validité,
- un curriculum vitae,
- la liste des travaux et publications,
- le cas échéant une copie des rapports de thèse et du rapport de soutenance,
- tout document permettant aux instances compétentes d'apprécier votre candidature.

Ce dossier est à déposer ou à retourner par envoi postal, le cachet de la poste faisant foi,

AU PLUS TARD LE 19 JUIN 2017 INCLUS

E.N.S.E.A.

Service des Ressources Humaines
6, avenue du Ponceau – CS 20707 CERGY
95014 CERGY-PONTOISE Cedex

Tout dossier posté après la date limite ou incomplet à cette date sera rejeté.

Peuvent déposer un dossier :

- 1 – **Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires des corps classés en catégorie A** de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou titulaires de l'un de ces diplômes et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. **Ces personnels devront faire le nécessaire pour être placés en position de détachement de leur corps d'origine si leur candidature est retenue.**

La note de service ministérielle n° 2000-001 du 3 janvier 2000 précise les conditions selon lesquelles les professeurs certifiés et agrégés du second degré pourront exercer les fonctions d'ATER : « s'il s'agit d'une première demande et qu'elle est satisfaisante, ils rejoindront leur poste dans l'enseignement supérieur à deux conditions : avoir informé préalablement le recteur de leur demande pour des fonctions d'ATER et être affectés sur des fonctions de remplacement. Dans tous les cas, ils devront de plus avoir rejoint leur poste dans le second degré si le départ dans l'enseignement supérieur doit s'effectuer au-delà de la rentrée scolaire ».

- 2 – **Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère** ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement ou de recherche pendant au moins deux ans et titulaire d'un doctorat.
- 3 – **Les moniteurs** recrutés dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaires d'un doctorat, s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. Les moniteurs n'ayant pas achevé leur doctorat peuvent présenter leur candidature sur proposition de leur directeur de thèse qui doit attester de la soutenance dans un délai d'un an.
- 4 – **Les étudiants** n'ayant pas achevé leur doctorat, mais dont la soutenance interviendra dans un délai d'un an.
- 5 – **Les titulaires d'un doctorat** ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur durant l'année universitaire courante.

Obligations statutaires des A.T.E.R.

L'obligation de service des A.T.E.R. **à temps complet** est de 128 h de cours magistraux ou 192 h de travaux dirigés ou 288 h de travaux pratiques (ou toute combinaison équivalente) avec une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 513.

Dans le cas d'un service **à temps partiel**, l'obligation de service ne peut être inférieure à 64 h de cours, 96 h de TD ou de 144 h de TP (ou toute combinaison équivalente). La rémunération est calculée au prorata du temps de service effectué sur la base de l'indice brut de référence 513, sans pouvoir être inférieure à la rémunération correspondant à l'indice brut 327.

Les ATER sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des heures d'enseignement. **Aucune charge complémentaire d'enseignement ne peut leur être confiée** (qu'ils soient ou non titulaires du doctorat).